

**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GERVAIS  
Séance du 17 décembre 2008 – 19 h 30**

Absents : LE BRIZ Olivier – ROCCHI Alain

**ENVELOPPE INDEMNITAIRE 2008**

Mme le Maire présente à l'assemblée les modalités de la mise en œuvre de l'enveloppe indemnitaire annuelle au bénéfice du personnel communal instaurée depuis 2000. Le conseil municipal approuve la reconduction de cette mesure pour 2008, la répartition de l'enveloppe sera faite à part égale entre les agents, titulaires ou non titulaires et quel que soit leur temps de travail. Cette indemnité représente la somme de 714. 58 € pour les personnels présents l'année entière et 357. 28 € pour l'agent présent 6 mois au cours de l'année civile. Ces sommes seront versées avec le salaire du mois de décembre.

**GARANTIE INDIVIDUELLE DU POUVOIR D'ACHAT**

Par décret du 16 septembre 2008 le gouvernement a mis en place la garantie du pouvoir d'achat au bénéfice des agents de la fonction publique pour les périodes 2008 à 2011 pour compenser leur perte de revenu. En application de cette mesure il ressort qu'un seul agent communal peut prétendre à cette indemnité qui s'élève à 425.50 €. Le conseil municipal autorise Mme le Maire à attribuer cette indemnité à l'intéressée.

**SERVICE TECHNIQUE**

Rappel de la situation actuelle :

Mr PERRIN Raphaël a donné sa démission du poste d'agent des services technique au 1<sup>er</sup> janvier 2009. Mr NURY Robert arrivera à la fin de son contrat CAE au 27 février 2009. Il a manifesté son souhait de poursuivre son activité jusque fin juin (il aura 60 ans en mai).

Mr CHARRIER Robert arrive au terme de son CDD le 31 décembre 2008 et souhaite une embauche définitive. Le conseil municipal approuve la prolongation, en CDD, de Mr NURY et l'embauche en CDI de Mr CHARRIER.

**ACHAT DE TERRAIN**

Afin de permettre la signature de l'acte d'acquisition du terrain par la commune pour aménagement du carrefour entre le CD35 et la VC6 il convient de délibérer sur la surface exacte suivante du terrain de Mr LIOTHIN, à savoir 813 m<sup>2</sup> au tarif de 6.50 €/m<sup>2</sup>

**CHEMIN DES MONTS**

Mme le Maire présente le devis estimatif des travaux à réaliser pour sécuriser le chemin des Monts qui s'élève à la somme de 9 072 € et invite l'assemblée à délibérer pour déposer une demande de subvention auprès du Conseil Général.

**AGENCE POSTALE**

Mme REY Samia qui assurait le remplacement de l'agent communal responsable de l'agence postale informe de sa décision de ne plus assurer cette fonction, la commune doit donc rechercher une nouvelle remplaçante.

**CHAPELLE D'ARMIEUX**

L'état de la chapelle d'Armieux est en cours de dégradation en raison d'infiltration d'eau par la toiture, des travaux sont à envisager pour sauvegarder ce petit patrimoine. Mme le Maire propose de faire appel au service Patrimoine et Culture du conseil général pour monter un dossier dans lequel serait pris en compte la restauration de la chapelle et du lavoir du village.